

BILAN DE LA SANTÉ DES FORÊTS EN 2005

BILAN DES TRAITEMENTS EFFECTUÉS CONTRE LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN

Hubert PAULY, DSF Bordeaux

Le Département de la santé des forêts assure depuis plus de 10 ans le suivi des superficies de pinèdes traitées selon la matière active utilisée. Les données présentées ici ont été collectées chaque année par les échelons DSF auprès des FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles), des FREDEC (Fédération Régionale de Défense des Cultures) et des principaux organismes gestionnaires. Elles ne sont pas forcément exhaustives mais permettent de dégager de grandes tendances générales.

Les superficies traitées contre la chenille processionnaire

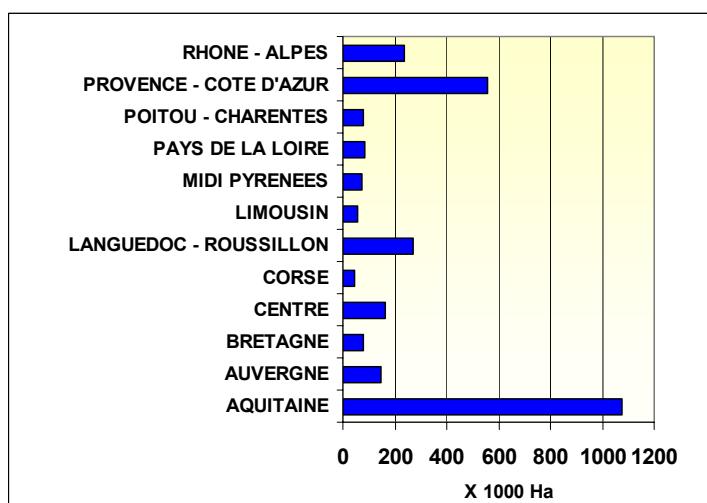


Figure 1 : Superficie des boisements de pins en milliers d'Ha dans les régions situées dans l'aire de présence de la chenille processionnaire du pin

Source IFN 2000

Les régions Aquitaine et PACA présentent des superficies de pinèdes de plaine nettement supérieures aux autres régions (figure 1). Cette prédominance forestière, mais aussi le caractère touristique et la situation de ces régions dans le cœur de l'aire de l'insecte expliquent l'importance des surfaces de pins traités. En revanche, malgré une surface de pins non négligeable, la région Rhône-Alpes (comprise dans la catégorie « Autres régions ») connaît moins de traitements : dans la mesure où une bonne part des peuplements de pins se trouvent en altitude, le caractère thermophile de la processionnaire du pin lui confère un impact plus faible dans cette région.

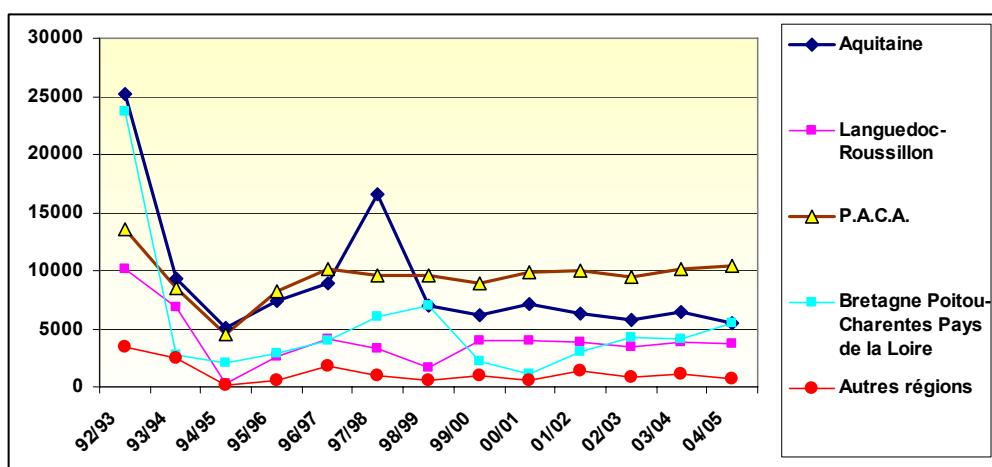


Figure 2 Total des surfaces de pins traitées par régions



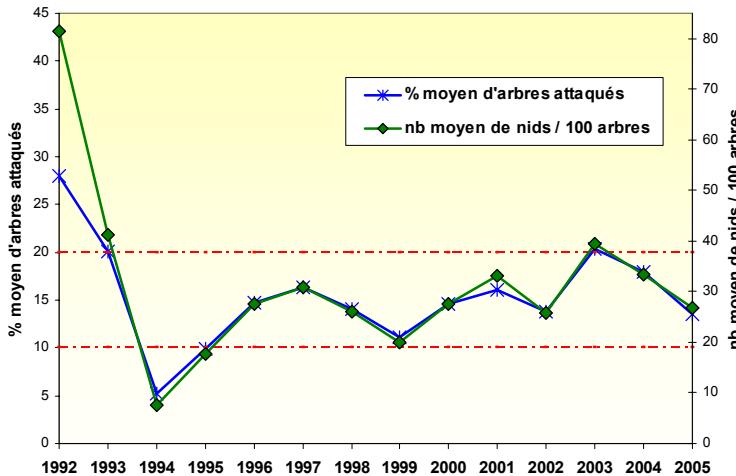


Figure 3 : Evolution des population de chenilles processionnaire du pin en France métropolitaine de 1992 à 2005

Le pic de traitement en 1992/1993 constaté dans la plupart des régions correspond à une pullulation très marquée de la processionnaire sur l'ensemble du territoire national (figure 3).

De même, le pic de traitement de 1997/1998 en Aquitaine correspond à un début de gradation des populations dans cette région. On remarque toutefois la faible variation des surfaces traitées au cours de ces sept dernières années. Cette stabilité s'explique par la faible part des traitements en forêt de production et par les pratiques de traitements systématiques effectués à des fins de santé publique en forêts à vocation de loisir (figure 4).

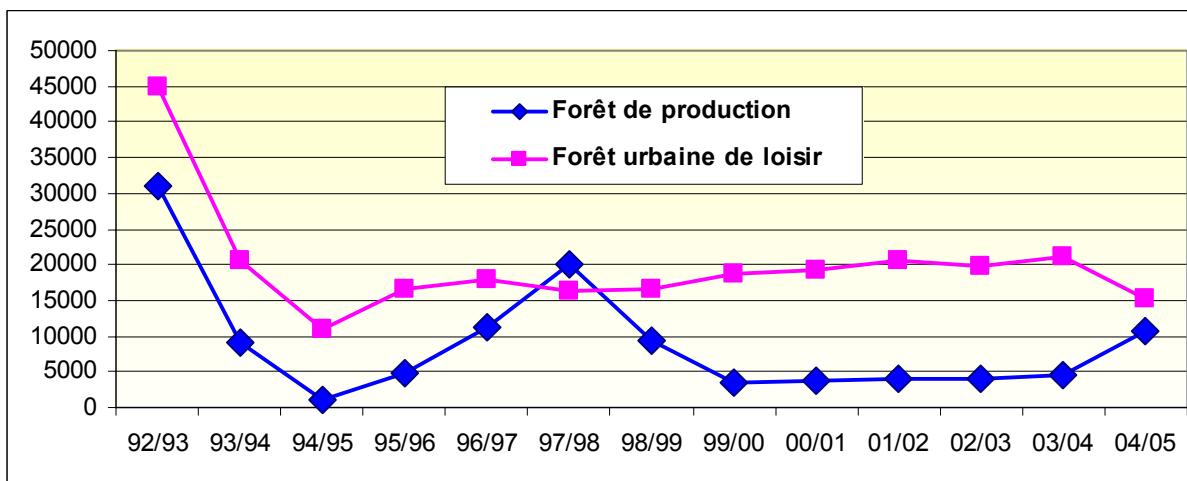


Figure 4 : Evolution des superficies traitées en forêt de production et en forêt de loisir

Quatre fois plus de surfaces traitées pour des raisons de santé publique que pour un objectif de production de bois

Hormis les traitements exceptionnels en Aquitaine et en PACA en 1997 et une interversion en région PACA de 6 000 ha entre forêt de production et de loisir en 2004/2005, on constate ces dernières années une grande stabilité des surfaces traitées en forêt de production ou de loisir. Actuellement, le traitement contre la chenille processionnaire du pin concerne globalement une superficie quatre fois plus importante en forêt de loisir qu'en forêt de protection au niveau national. L'absence de mortalité suite aux défoliations, l'efficacité de la régulation naturelle des populations de processionnaire du pin (par le climat et les parasites naturels) et la faible rentabilité économique du traitement ont amené les gestionnaires forestiers à arrêter presque totalement les traitements à des fins sylvicoles. En revanche, le caractère urticant et allergisant des poils de la chenille rend nécessaire le traitement des boisements à vocation touristique.



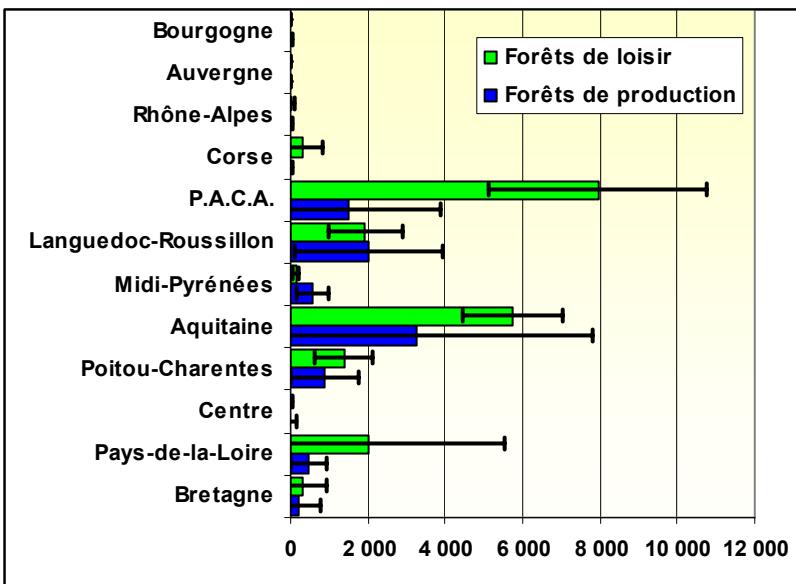


Figure 5 : Moyenne et écart type par région des superficies traitées de 1992 à 2004 en forêt de production et en forêt de loisir

La figure 5 fait toutefois ressortir des disparités importantes entre régions.

Compte tenu de la grande disparité des superficies de boisement de pins par région, il est intéressant d'analyser la proportion de pinèdes traitées. La figure 6 présente les résultats sous forme de boîte à moustaches, où apparaissent en couleur la médiane encadrée des premier et troisième quartiles, les « moustaches » illustrant l'amplitude de la plage comportant de 10 à 90 % des données. Malgré une grande variabilité, les régions Pays de la Loire, Poitou-Charentes et PACA présentent les taux de peuplements traités les plus importants. En revanche, avec moins de 1 % de peuplements de pins traités, l'Aquitaine figure parmi les régions aux plus faibles taux de traitement.

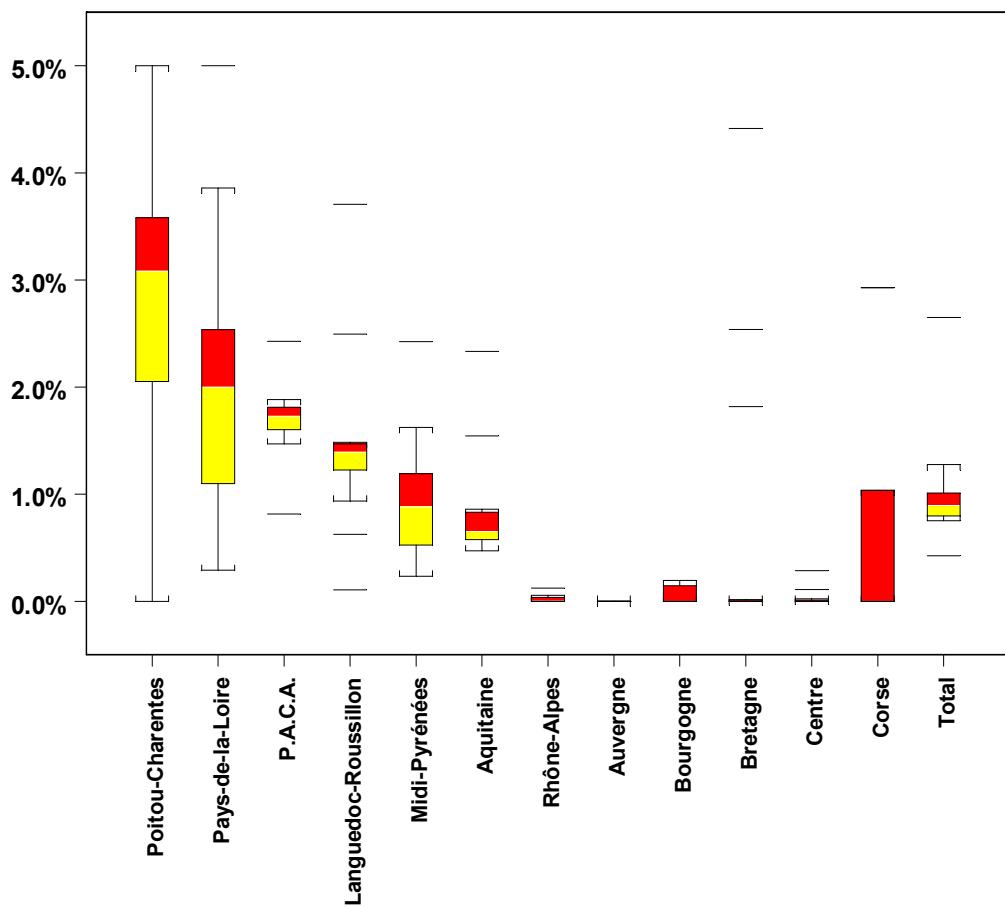


Figure 6 : pourcentage des superficies de peuplements de pins traitées par région de 1992 à 2004



Les produits de traitement utilisés

Outre l'échenillage mécanique, anecdotique, la lutte contre les pullulations de processionnaire du pin en forêt est soit chimique (à partir de diflubenzuron ou de deltaméthrine), soit biologique (à partir de *Bacillus thuringiensis*). Les préparations à base de bifenthrine ne sont autorisées que dans les jardins et ne font donc pas l'objet du suivi du Département de la santé des forêts.

Les produits utilisés sont appliqués soit par voie terrestre à partir d'un tracteur, soit par voie aérienne, par hélicoptère.

La figure 7 illustre la marginalisation du diflubenzuron et la deltaméthrine au profit du *Bacillus thuringiensis* : la mise au point de formulations efficaces y compris sur les derniers stades larvaires de l'insecte a assuré sa prédominance commerciale. Par ailleurs, sa plus grande spécificité et son innocuité par rapport à l'homme constituent une garantie pour la qualité environnementale des espaces traités et pour la santé des usagers.

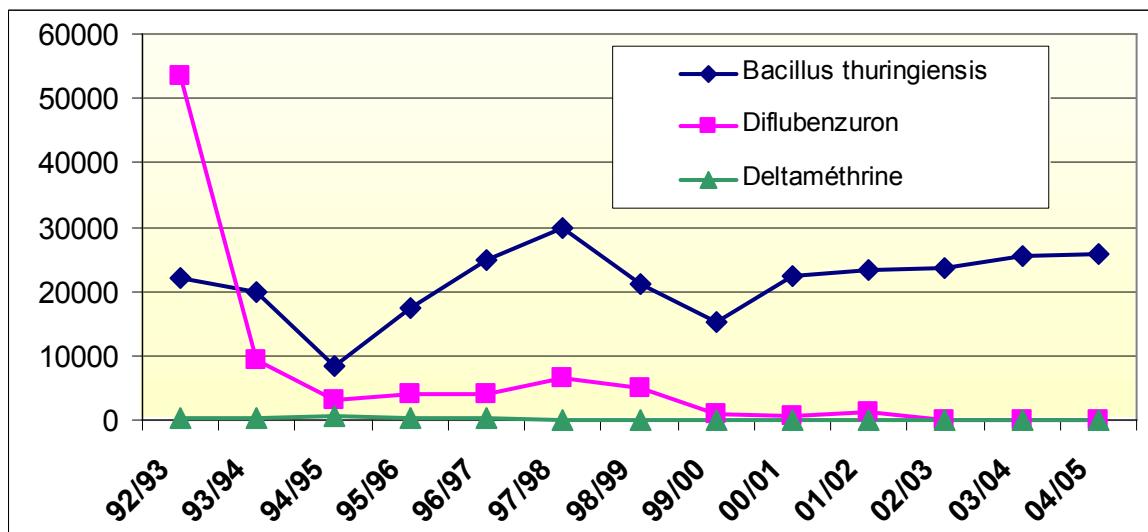


Figure 7 : Evolution, en hectares traités, de l'utilisation des différents principes actifs mis en oeuvre contre la chenille processionnaire du pin

Conclusion

Si au début de la période d'observation des traitements on observait un certain synchronisme entre les pullulations et l'usage de produits phytosanitaires, l'usage de ces dernières années montre qu'un comportement de « routine » a pris le pas dans la mesure où les surfaces traitées restent stables. Cette évolution traduit à la fois la mise en place de traitements annuels systématiques de certains boisements, indépendamment des phases de pullulation naturelles de l'insecte, pour des motivations relatives à la santé publique et à l'absence de rentabilité économique qui a conduit à réduire fortement les traitements purement sylvicoles. La prédominance de l'utilisation du *Bacillus thuringiensis*, plus respectueux d'un point de vue sanitaire et environnemental, a facilité ce changement.

